

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Nombre de Conseillers

En exercice 13

Présents 10

Votants 12

Abstentions 0

L'an deux mil vingt cinq

Le : 3 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture  
018-211801907-20250703-DELIB2025-09AS-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2025

Date de l'affichage de la convocation : 26 juin 2025

Délibération N°2025-09

**PRÉSENTS** : Pascal RAPIN Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET

**ABSENTS EXCUSES**, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD a donné pouvoir à Pascal RAPIN

**ABSENT** : Mary STIANTI

**Secrétaire de séance** : Patrick HERVE

**Objet** : CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE – LOT N°3 ET LOT N°4

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création du système d'assainissement (réseau de collecte des eaux usées et station d'épuration) ont été découpés en plusieurs lots énumérés ci-dessous :

- Lot n°1 : création de la station d'épuration
- Lot n°2 : création d'un réseau d'assainissement
- Lot n°3 : construction des postes de relevage => Objet de la présente délibération
- Lot n°4 : contrôles de réseaux et comptage => Objet de la présente délibération.

Il précise que le lot n°2 a été notifié à la société Colas, pour un montant de 1 994 245,51 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle), le 1<sup>er</sup> mars dernier. La notification de ce lot a été décidée sur conseil de la Sous-Préfecture de Vierzon afin démontrer notre engagement de réaliser les travaux et favoriser l'attribution de notre deuxième demande de subvention DETR pour l'exercice 2025.

Suite à l'attribution de cette deuxième DETR, pour un montant de 300 000 €, il est désormais temps de procéder à la notification des lots n°3 et n°4.

Monsieur le Maire rappelle que du fait des délais d'instruction des partenaires financiers et de l'incertitude jusqu'en ce début d'année d'obtenir les subventions attendues, il a été demandé, pendant ce laps de temps, aux entreprises pressenties de tous les lots de maintenir leur offre, ce qui a été fait pour tous les lots à l'exception du lot n°1. Pour ce lot, l'entreprise pressentie ne pouvait pas maintenir son prix initial faussant ainsi les notations et conclusion de la mise en concurrence. De ce fait, une nouvelle consultation pour ce lot n°1 sera lancée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acte son choix de retenir :

- la société HABERT pour les travaux de construction des postes de relevage (lot n°3) pour un montant de 216 518,94 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) ;
- la société SOA pour les contrôles de réseaux et compactage (lot n°4) pour un montant de 21 275,30 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle)

et autorise Monsieur le Maire à engager ces lots et signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Le conseil municipal vote :

Pour 12      Contre 0      Abstention 0

Le Maire  
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance  
Patrick HERVET



Publication sur le site internet de la commune le : 7 juillet 2025

Acte transmis en préfecture le : 8 juillet 2025